

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Chef du Service PMI

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Médecin Référent de Protection Maternelle Infantile
--

Grade et filière	MEDECIN TERRITORIAL / MEDICO-SOCIALE
------------------	--------------------------------------

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique

PÔLE SOLIDARITÉS				
DIRECTION	SERVICE	SECTEUR	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Parentalité, Enfance, Culture, Sports	Protection maternelle et infantile (PMI)	Genlis	28 rue des Lilas à Genlis	DIJON

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Au niveau du Pôle Solidarités : La Direction Action médico-sociale territorialisée, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Service Politiques d'Insertion, la Maison de l'Enfance,
- Au niveau des Agences : les médecins de PMI, les cadres techniques protection de l'enfance, les travailleurs médico-sociaux

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ? **OUI**
Nombre de personnes encadrées :

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ? **OUI**
Nombre de personnes encadrées :

B) Relations externes

- Centre d'Accueil des Victimes d'Abus Sexuel et des Enfants Maltraités (CAVASEM)
- Services Hospitaliers
- Médecins libéraux
- Paramédicaux
- Centres d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Gestionnaires de structures d'accueil de jeunes enfants

3) MISSIONS PRINCIPALES :

- Est garant de l'application et participe aux missions médicales de santé maternelle et infantile sur son pôle d'intervention, en lien avec le médecin coordonnateur de l'Agence,
- Est garant également de l'application du Code de Déontologie,
- Assure l'encadrement technique de proximité du personnel PMI de l'Accueil avec le médecin coordonnateur de l'Agence.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

- **Est garant de l'application et participe aux missions médicales de santé maternelle et infantile sur son pôle d'intervention, en lien avec le médecin coordonnateur de l'Agence :**
 - Travail Clinique :
 - Effectue des tâches cliniques au sein de son territoire : assure les consultations d'enfants et les bilans de santé en école maternelle.
 - Prévention médico-sociale :
 - En lien avec le médecin coordonnateur de l'Agence, coordonne et évalue les actions de promotion de la santé de la famille et de l'enfant sur son Accueil : suivi périnatal, consultations d'enfants, consultations en écoles maternelles, visites à domiciles,
 - Veille à ce que les activités de PMI se déroulent dans des locaux adaptés à cet usage, notamment en ce qui concerne leur implantation, l'hygiène et la sécurité,
 - S'assure que l'ensemble de la population puisse avoir accès à ces services,
 - Impulse si besoin, en lien avec les partenaires, de nouveaux projets pour répondre aux demandes exprimées et aux besoins recensés.
 - Santé publique :
 - Avec le médecin coordonnateur de l'Agence, participe au recueil d'informations en santé publique, à leur analyse au niveau de l'Accueil et les fait remonter au niveau de l'Agence et du Service de PMI,
 - Est responsable de l'analyse des certificats de santé de l'Accueil et s'assure des suites données aux liaisons faites,
 - Participe au rapport d'activité de l'Agence.

- Accueil petite enfance :
 - Participe en lien avec le médecin coordonnateur de l'Agence à l'étude des situations des assistantes maternelles,
 - Par délégation du médecin responsable du Service de PMI et en coordination avec le médecin coordonnateur de santé maternelle et infantile de l'Agence, il peut avoir mission d'inspection et de contrôle des structures d'accueil petite enfance sur une partie du territoire de l'Agence,
 - Participe aux suivis des projets de la petite enfance et ceux mis en place (ex : comité de pilotage pour les Relais Assistants Maternels).
- Enfance en danger :
 - Participe aux commissions techniques,
 - Contribue à la mise en place d'un dispositif répondant aux besoins de santé des enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance,
 - Peut être sollicité comme cadre dans la procédure de traitement d'une information préoccupante.
- **Assure l'encadrement technique de proximité du personnel de PMI de l'Accueil avec le médecin coordonnateur de l'Agence :**
 - Organise les réunions de Pôle PMI avec les travailleurs médico-sociaux des Accueils.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Obligation de formation continue (celle concernant les médecins)

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES
Evaluer une situation (médicale, sociale, dépendance, placement, ...)
Interpréter des résultats d'examen (clinique, biologique, radiologique) et établir un diagnostic
Orienter vers d'autres professionnels pour une prise en charge adaptée
Mettre en œuvre une prévention médico-sociale en liaison avec les autres structures et professionnels de la santé et repérer les besoins et les demandes en matière d'éducation à la santé
Connaître le cadre juridique et réglementaire de la santé
Définir le partage d'informations en fonction des situations et des interlocuteurs, dans le respect du secret professionnel.
Connaître les enjeux, les évolutions et le cadre réglementaire des politiques publiques du secteur
Rédiger de manière claire et compréhensible des documents structurés
Utiliser les applicatifs métiers

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES
Connaissance en pédiatrie et /ou en gynécologie obstétrique
Piloter et/ou animer une structure de travail en réseau et partenariat
Assurer un suivi psycho-médico-social et/ou un accompagnement de la personne
Informier et former tout type de public en matière d'hygiène, de sécurité et de promotion de la santé
Identifier les enjeux, les évolutions et le cadre réglementaire des politiques publiques du secteur
Analyser les demandes du public, le renseigner, le conseiller